

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS LIÉS AUX MARCHÉS PUBLICS

Responsabilisation

Être responsable et redevable de nos actes envers les parties intéressées est essentiel pour préserver la confiance des gens et protéger l'intérêt public.

PRINCIPES:

- Faire preuve d'un bon jugement et respecter la règle de l'appréciation commerciale
- Bien connaître toutes les lois et tous les règlements applicables et s'y conformer
- Être un bon gestionnaire des fonds publics
- Maximiser la concurrence dans toute la mesure possible
- Faire preuve de la diligence requise
- Favoriser les achats efficaces, efficaces et économiques
- Soutenir les communautés économiques, sociales et durables
- Utiliser des stratégies d'approvisionnement en vue d'optimiser la valeur offerte aux parties intéressées

Éthique

Agir en respectant ces valeurs est essentiel pour préserver la confiance du public.

PRINCIPES:

- Mener ses affaires avec honnêteté et intégrité, en évitant même l'apparence d'irrégularités
- Assurer une constance dans tous les processus et toutes les actions
- Respecter les normes d'éthique de la profession

Impartialité

Une prise de décision et des actions impartiales sont essentielles au principe d'équité pour le bien public.

PRINCIPES:

- Être ouvert, juste, impartial et non discriminatoire dans tous les processus
- Traiter les fournisseurs de façon équitable, sans discrimination et sans imposer de contraintes non essentielles au sein d'un marché concurrentiel
- Faire preuve d'un bon jugement professionnel qui respecte le cadre juridique établi afin d'équilibrer les intérêts concurrentiels parmi les parties intéressées

Professionalisme

Maintenir une performance au travail et un comportement éthique de haut niveau est essentiel à l'équilibre des divers intérêts publics.

PRINCIPES:

- En matière de marchés publics, suivre ceux et celles qui détiennent la formation, l'expérience et les titres professionnels dans ce domaine
- Procurer continuellement une valeur à l'organisme
- Poursuivre sans relâche le développement de la profession par l'éducation, le mentorat, l'innovation et les partenariats
- Mettre en place des normes professionnelles les plus rigoureuses possible, les appuyer et en faire la promotion pour le bien public
- Chercher constamment à s'améliorer par la formation continue, l'éducation et le perfectionnement

Service

L'obligation d'aider les parties intéressées est essentielle au bien public.

PRINCIPES:

- Être une ressource cruciale et un partenaire stratégique au sein de l'organisme et de la communauté
- Tisser et entretenir des relations avec les parties intéressées
- Mettre en place des partenariats ou des ententes de collaboration afin de répondre aux besoins publics
- Porter une attention particulière au service à la clientèle tout en répondant aux besoins et en protégeant les intérêts de l'organisme et du public

Transparence

L'accessibilité et la clarté des politiques et des processus sont essentielles afin de prouver que les deniers publics sont utilisés de façon responsable.

PRINCIPES:

- Faire preuve de discrétion dans la transmission d'information confidentielle
- Garder à jour les politiques, les procédures et les dossiers
- Donner librement accès aux marchés concurrentiels
- Donner rapidement accès aux directives, aux procédures et aux dossiers relatifs à l'approvisionnement